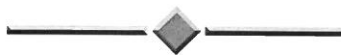


# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEISE



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2015**

<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :</b>	<b>12</b>
<b>- AYANT DONNE POUVOIR :</b>	<b>6</b>

*Le lundi 7 décembre 2015 à 18h*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal sur la Commune de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Jean-Pierre MOREL, (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Georges TRESALLET), Gilles FLANDIN (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Olivier PETIT

## N°2015-73 AMENAGEMENT DU SITE DES BREVIERES - CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE SMITOM DE TARENTEISE – MIHT

Consécutivement à l'arrêt d'exploitation de l'usine d'incinération des Brévieres, Commune de Tignes, à intervenir le 01/04/2016, une opération d'ensemble a été élaboré pour donner lieu à un permis de construire accordé par le Maire de Tignes le 08/10/2015.

L'aménagement complet inclut :

- La démolition de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagers (UIOM) avec dépollution (ouvrage appartenant au SMITOM de Tarentaise).
- Le démantèlement du quai de transfert des recyclables (propriété du SMITOM).
- La construction d'un quai de transfert des déchets ménagers en Fonds Mouvant Alternatif (FMA).
- La démolition et la reconstruction d'une déchetterie.
- La construction d'un local gardien.
- Les voiries et réseaux divers.

Ces 4 derniers ouvrages relevant d'une maîtrise d'ouvrage de la MIHT.

Pour des raisons techniques, il serait opportun de concentrer la maîtrise d'ouvrage de l'opération complète entre les mains de la MIHT, de manière à ce que la déconstruction de l'UIOM et le démantèlement du quai de transfert des recyclables soit déléguée par le SMITOM de Tarentaise à la MIHT, selon le projet de convention ci-joint.

L'évaluation des dépenses déléguées est en première approche de 300 000 € HT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** le projet de convention joint en annexe
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

